Palestine - Proche et Moyen-Orient

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): **- (1951)**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

famille, dispersées entre la Grèce et les pays voisins, purent échanger des nouvelles.

A la demande de la Croix-Rouge hellénique, le CICR s'occupa aussi du regroupement de ces familles en intervenant auprès des Croix-Rouges des pays intéressés. Il chercha aussi l'appui de ces mêmes Croix-Rouges en faveur des ex-militaires grecs qui, sans figurer sur des listes, pouvaient néanmoins se trouver dans l'un ou l'autre des pays visés et souhaiter retourner en Grèce.

Palestine — Proche et Moyen-Orient

Durant le premier semestre de 1951, le CICR maintint sans changement sa représentation dans le Proche et le Moyen-Orient. Ses délégations au Caire, à Beyrouth, Jérusalem et Tel-Aviv continuèrent leur œuvre d'assistance dans des contrées où, en dépit de l'armistice, la situation restait anormale. Les lignes de démarcation, en effet, pour ne plus être des lignes de front, n'en constituaient pas moins des frontières impénétrables.

Il fut souvent difficile d'agir en faveur des internés civils en territoire israélien, des « infiltrés » arabes notamment.

En Jordanie, 30 civils capturés durant cette période purent être régulièrement visités et recevoir des colis; 23 d'entre eux furent rapatriés en Israël par les soins du CICR.

Dans l'ensemble, les 4 délégations du CICR ont continué à servir d'intermédiaires neutres pour le rapatriement et le transfert des personnes désireuses de rejoindre leur famille. Le total des personnes rapatriées et transférées s'élève, pour le premier semestre de 1951, à 157. Les délégués du CICR ont transmis durant cette période 16.894 messages familiaux et 468 demandes d'enquêtes sur lesquelles elles ont obtenu 302 réponses.

Quant aux secours, les délégations du CICR ont assuré l'acheminement d'environ 1800 kilos de vêtements usagés, destinés à des réfugiés arabes ou à des prisonniers de guerre et à des prisonniers civils. Elles ont continué d'organiser le ravitaillement des institutions charitables de Jérusalem (Nouvelle-Ville). C'est ainsi qu'au cours de ces 6 mois, 25.000 kg. de vivres

(fruits, légumes, céréales, etc.) ont pu franchir régulièrement les lignes par convois mensuels.

Rappelons que la délégation du CICR à Jérusalem a remis à l'Union palestinienne arabe des invalides, des prothèses pour une valeur d'environ 1000 francs.

La situation se stabilisant, le CICR put envisager la clôture de ses délégations en Israël et en Jordanie. Il ferma la première le 31 août et la seconde le 15 octobre. Les activités de ces deux délégations furent reprises par les Autorités et Organisations compétentes (Magen David Adom, Croissant-Rouge jordanien, Commission Mixte d'armistice). Avant de se retirer de Jérusalem, le CICR obtint qu'un accord fût conclu entre les Autorités jordaniennes et israéliennes pour permettre la continuation du trafic mensuel indispensable au ravitaillement des couvents situés dans la Nouvelle-Ville.

Au cours du second semestre, le Service des messages civils établi depuis le début du conflit de Palestine fut supprimé à la demande des Autorités arabes et israéliennes et confié à la Commission Mixte d'armistice. Pour l'année 1951, ce Service avait en tout transmis 38.627 messages.

Durant le second semestre, M. Gaillard, délégué du CICR au Caire, fut chargé de plusieurs missions dans les pays arabes et en Iran afin de régler certaines questions en suspens et de s'entretenir avec les Autorités gouvernementales de la ratification des nouvelles Conventions de Genève.

Indochine

Ainsi que nous l'avons signalé dans le dernier rapport annuel, le CICR décida, vers la fin de décembre 1950, d'envoyer des secours destinés à toutes les catégories de victimes du conflit sur le territoire de la République démocratique du Vietnam. Des médicaments furent expédiés au Tonkin, d'où il semblait que l'acheminement à destination pourrait s'opérer le plus facilement.

La mission du nouveau chef de délégation, envoyé en Indochine, en mai 1951, et auquel était adjoint un délégué-